

MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2024



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ
31 DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers consolidés	
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la situation financière	7
État consolidé de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État consolidé des flux de trésorerie	9
Notes afférentes aux états financiers consolidés	10 - 33



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et
aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité de Shippagan (la « municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



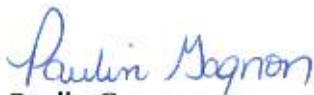
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la municipalité à cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Paulin Gagnon

Comptables Professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 21 mai 2025



MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

31 DÉCEMBRE 2024

Page 6

	2024 Budget (non-vérifié) (Note 19)	2024 Résultats	2023 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition fonciers	6 033 168 \$	6 033 167 \$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements (note 22)	93 130	97 870	91 265
Autres revenus de provenance interne (note 22)	813 867	997 031	1 070 409
Subvention sans conditions	712 999	712 998	759 252
Autres transferts gouvernementaux	-	773 264	1 057 736
Frais et usagers - service d'eau et d'égout	1 354 106	1 381 998	1 318 356
Intérêts	6 900	23 365	8 426
Surplus du régime de retraite	-	198 683	-
	<u>9 014 170</u>	<u>10 218 376</u>	<u>9 863 038</u>
DÉPENSES			
Service d'administration générale (note 23)	1 743 164	1 664 688	1 700 697
Service de protection (note 23)	1 506 823	1 526 135	1 476 204
Service de transport (note 23)	1 967 614	1 895 327	1 886 301
Service d'hygiène (note 23)	361 272	361 271	397 954
Service de développement économique (note 23)	423 720	407 823	380 130
Service récréatif et culturel (note 23)	2 231 288	2 313 820	2 031 281
Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées (note 23)	1 292 431	1 230 633	1 126 161
Perte sur disposition d'immobilisations	-	43 223	12 512
Déficit du régime de retraite	-	-	372 582
	<u>9 526 312</u>	<u>9 442 920</u>	<u>9 383 822</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 18)	<u>(512 142) \$</u>	775 456	479 216
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>21 782 990</u>	<u>21 303 774</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>22 558 446 \$</u>	<u>21 782 990 \$</u>



	2024	2023
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 689 837 \$	585 753 \$
Encaisse affectée	1 303 839	1 296 388
Sommes à recevoir (note 3)	1 045 778	859 454
Actif au titre du régime de retraite (note 6)	17 953	-
Placement à long terme au coût, intérêts de 5.2 %	<u>19 715</u>	<u>18 740</u>
	<u>4 077 122</u>	<u>2 760 335</u>
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 4)	368 499	510 713
Comptes à payer et frais courus	1 023 467	376 880
Revenus différés	693 775	125 438
Dettes à long terme (note 5)	7 303 492	6 813 675
Passif au titre du régime de retraite (note 6)	<u>-</u>	<u>180 730</u>
	<u>9 389 233</u>	<u>8 007 436</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	<u>(5 312 111)</u>	<u>(5 247 101)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	52 903 053	51 342 905
Amortissement cumulé (note 7)	<u>(25 104 800)</u>	<u>(24 395 875)</u>
Immobilisations corporelles	<u>27 798 253</u>	<u>26 947 030</u>
Stock	57 784	72 148
Frais payés d'avance	<u>14 520</u>	<u>10 913</u>
	<u>72 304</u>	<u>83 061</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ	<u>22 558 446 \$</u>	<u>21 782 990 \$</u>
ÉVENTUALITÉS (note 13)		
ENGAGEMENTS (note 14)		

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



Maire



Greffier



	Budget	2024	2023
Excédent (déficit) de l'exercice	(512 142) \$	775 456 \$	479 216 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 000)	(2 175 878)	(2 304 036)
Produit de la cession d'immobilisations	-	25 000	-
Amortissement des immobilisations corporelles	1 256 432	1 256 432	1 197 646
Perte sur disposition d'immobilisations	-	43 223	12 512
	<u>694 290</u>	<u>(75 767)</u>	<u>(614 662)</u>
Variation du stock	-	14 364	(9 278)
Variation des frais payés d'avance	-	(3 607)	91 448
	<u>-</u>	<u>10 757</u>	<u>82 170</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET (DETTE NETTE)	694 290	(65 010)	(532 492)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	-	(5 247 101)	(4 714 609)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	<u>694 290</u> \$	<u>(5 312 111)</u> \$	<u>(5 247 101)</u> \$



	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	775 456 \$	479 216 \$
Éléments sans effets sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 256 432	1 197 646
Perte sur disposition d'immobilisations	43 223	12 512
Variation des sommes à recevoir	(186 324)	850 714
Variation des créditeurs et frais courus	646 587	(729 100)
Variation du passif du régime de retraite	(198 683)	372 582
Variation des revenus différés	568 337	(99 977)
Variation des frais payés d'avance	(3 607)	(9 278)
Variation de l'inventaire	14 364	91 448
	<u>2 915 785</u>	<u>2 165 763</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 175 878)	(2 304 036)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	25 000	-
	<u>(2 150 878)</u>	<u>(2 304 036)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Variation du placement et encaisse affecté	<u>(8 426)</u>	<u>148 475</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	(142 214)	(596 757)
Dette à long terme	1 257 000	1 994 675
Remboursement de la dette à long terme	<u>(767 183)</u>	<u>(671 000)</u>
	<u>347 603</u>	<u>726 918</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 104 084	737 120
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	<u>585 753</u>	<u>(151 367)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>1 689 837</u></u> \$	<u><u>585 753</u></u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	<u><u>1 689 837</u></u> \$	<u><u>585 753</u></u> \$



1. OBJECTIF DE L'ORGANISATION

Le 1er janvier 2023, en vertu de la Loi concernant la réforme de la gouvernance locale (projet de loi 82), la Ville de Shippagan, le Village de Le Goulet, et les DSL suivants ont été regroupés pour devenir la Municipalité de Shippagan : Haut-Shippagan, une partie du DSL de Shippagan, Baie du Petit Pokemouche, Pointe-Sauvage, Inkerman Centre, une partie d'Évangéline et une partie du DSL de Caraquet. La municipalité est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Shippagan reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la municipalité.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la municipalité sont les suivants :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiant les états financiers. L'entité publiant les états financiers consolidés comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la municipalité et qui sont la propriété de la municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Les transactions et les soldes interservices sont éliminés. L'entité comprise dans les états financiers consolidés est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

Solde interfonds

Les normes CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité de Shippagan le 9 novembre 2023 et par le Ministre des gouvernements locaux le 2 janvier 2024.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur la gouvernance locale. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les gains de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations. Les principaux estimés comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

	Périodes
Améliorations foncières	5, 10, 15, 20 et 25 ans
Bâtiments	30 et 40 ans
Matériel	5, 10 et 15 ans
Véhicules	5 ans
Chemin et routes	15 et 20 ans
Système d'eau et égout	25 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive. L'aide gouvernemental pour l'achat d'immobilisation est enregistré en tant que revenu lorsqu'il est reçu.



2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Municipalité de Shippagan est une municipalité diversifiée qui offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Service d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur la gouvernance locale, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Service de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Service de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Service d'hygiène

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Service de développement économique

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Service récréatif et culturel

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, le camping, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Approvisionnement en eau et évacuation des eaux usées

Ce service est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.



3. SOMMES À RECEVOIR

	2024	2023
Général	346 807 \$	343 281 \$
TVH à recevoir	190 109	57 042
Subvention à recevoir	<u>508 862</u>	<u>459 131</u>
	<u>1 045 778 \$</u>	<u>859 454 \$</u>

4. EMPRUNTS BANCAIRES

Le montant autorisé de toutes les marges de crédit totalisent 5 272 000 \$ dont 3 457 535 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 3 089 036 \$ n'était pas utilisé. Les marges de crédits portent intérêt au taux de base. Elles représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacées par des émissions d'obligations non garanties.

5. DETTE À LONG TERME

FONDS DE CAPITAL ET EMPRUNT GÉNÉRAL

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance	2024	2023
14 juin 13	1.37 % - 3.70 %	2028	113 000 \$	139 000 \$
8 déc. 14	1.20 % - 3.10 %	2024	-	41 000
6 juil. 15	0.96 % - 2.80 %	2025	7 000	14 000
18 déc. 15	1.05 % - 3.15 %	2025	8 000	16 000
1 juin 17	1.20 % - 2.70 %	2027	76 000	100 000
6 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	465 000	536 000
14 mai 19	2.05 % - 2.30 %	2024	-	47 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	162 000	189 000
25 mai 20	0.90 % - 2.95 %	2040	1 351 000	1 467 000
26 nov. 20	0.50 % - 2.30 %	2035	729 000	811 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2037	175 000	192 000
5 déc. 22	3.953 % - 4.848 %	2037	268 000	299 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043	422 000	441 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2024	-	24 000
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043	484 000	510 000
20 déc. 24	3.294 % - 4.463 %	2044	<u>878 000</u>	<u>-</u>
			<u>5 138 000 \$</u>	<u>4 826 000 \$</u>



5. DETTE À LONG TERME (suite)

	2024	2023
Solde reporté	5 138 000	4 826 000
<u>Autres dettes à long terme</u>		
APÉCA, remboursement annuel variable correspondant à 6.5% des ventes annuelles brutes commençant en 2024 sans intérêts et sans échéance déterminée	<u>106 492</u>	<u>120 675</u>
	5 244 492	4 826 000
FONDS DE CAPITAL D'EAU ET ÉGOÛT		
<u>Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick</u>		
Émission	Intérêt	Échéance
14 juin 13	1.35 % - 4.00 %	2033
6 juil. 15	1.65 % - 4.25 %	2035
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038
14 mai 19	2.05 % - 2.85 %	2029
21 nov. 19	2.55 % - 3.70 %	2039
25 mai 20	0.90 % - 2.05 %	2030
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2027
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2043
4 déc. 23	4.511 % - 5.245 %	2043
20 déc. 24	3.294 % - 4.463 %	2044
		<u>379 000</u>
		<u>2 059 000</u>
		<u>6 813 675</u>
TOTAL DES FONDS	<u><u>7 303 492</u></u> \$	<u><u>6 813 675</u></u> \$

Le remboursement en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2025	722 000 \$
2026	609 000 \$
2027	627 000 \$
2028	580 000 \$
2029	506 000 \$



6. RÉGIME DE RETRAITE

Des prestations de retraite sont fournies aux employés de la municipalité en vertu du Régime de retraite des employés de la municipalité qui fut établi en janvier 1970. Les employés contribuent au régime qui fournit des prestations de service selon la durée de l'emploi et le taux de salaire (un régime à prestations définies). Les employés font des contributions égales à 10 % de leur salaire régulier et la municipalité contribue un montant égal. Cette cotisation de l'employé tient compte d'une dispense accordée au régime par l'Agence du revenu du Canada. Un fonds de pension distinct est maintenu.

Le rapport de l'actuaire de l'exercice précédent est seulement disponible en septembre. Donc, nous prendrons dorénavant les chiffres de l'évaluation actuarielle de l'exercice d'avant.

	2024	2023
Juste valeur marchande de l'actif du régime	3 337 706 \$	3 026 161 \$
Obligation de prestation de retraite	<u>3 319 753</u>	<u>3 207 161</u>
Surplus (déficit) pour le service des prestations	<u>17 953</u> \$	<u>(181 000)</u> \$

L'évaluation la plus récente du régime de retraite par les actuaires de la municipalité, Assomption Vie, a été réalisée en date du 31 décembre 2023. La prochaine évaluation actuarielle est requise pour le 31 décembre 2024. L'évaluation actuarielle repose sur diverses hypothèses au sujet d'évènements futurs comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations de salaire et le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la municipalité : Taux d'actualisation de 4.50 %, utilisation de la table de mortalité privée CPM-2014 et l'âge de retraite est dès que les employés atteignent la date normale de retraite.

	2024	2023
Évolution de l'excédent (déficit)		
Déficit au début	(181 000) \$	192 000 \$
Amortissement	42 000	31 000
Surplus (manque) d'intérêt et expérience	203 000	(404 000)
Frais d'audit	<u>(46 000)</u>	<u>-</u>
Surplus (déficit) à la fin	<u>18 000</u> \$	<u>(181 000)</u> \$
Actif du régime		
Fonds commun de placements – équilibré	3 314 672 \$	3 014 219 \$
Cotisations à recevoir	<u>23 034</u>	<u>11 942</u>
Dépenses totales liées à la retraite	<u>3 337 706</u> \$	<u>3 026 161</u> \$



7. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Amélioration Foncière	Bâtiment	Matériel	Véhicules	Chemin et Routes	Terrains Eau et égout	Système Eau et égout	Total 2024	Total 2023
COÛT										
Solde au début	2 261 735 \$	1 068 718 \$	14 226 716 \$	1 107 603 \$	2 107 443 \$	18 186 449 \$	463 233 \$	11 921 008 \$	51 342 905 \$	49 434 994 \$
Ajouts:										
Additions nettes durant l'année	42 883	15 224	69 251	212 412	127 143	1 243 209	-	465 756	2 175 878	2 304 036
Moins:										
Dispositions nettes durant l'année	-	-	-	-	154 469	441 207	-	20 054	615 730	396 125
Solde à la fin	<u>2 304 618</u>	<u>1 083 942</u>	<u>14 295 967</u>	<u>1 320 015</u>	<u>2 080 117</u>	<u>18 988 451</u>	<u>463 233</u>	<u>12 366 710</u>	<u>52 903 053</u>	<u>51 342 905</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde au début	-	507 772	6 739 020	594 506	1 370 763	9 409 136	-	5 774 678	24 395 875	23 581 842
Ajouts:										
Amortissement durant l'année	-	56 289	292 379	98 697	99 729	421 448	-	287 890	1 256 432	1 197 646
Moins:										
Amortissement accumulé sur disposition	-	-	-	-	123 576	403 877	-	20 054	547 507	383 613
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>564 061</u>	<u>7 031 399</u>	<u>693 203</u>	<u>1 346 916</u>	<u>9 426 707</u>	<u>-</u>	<u>6 042 514</u>	<u>25 104 800</u>	<u>24 395 875</u>
VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2 304 618 \$</u>	<u>519 881 \$</u>	<u>7 264 568 \$</u>	<u>626 812 \$</u>	<u>733 201 \$</u>	<u>9 561 744 \$</u>	<u>463 233 \$</u>	<u>6 324 196 \$</u>	<u>27 798 253 \$</u>	<u>26 947 030 \$</u>



8. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS**Emprunt provisoire pour le capital**

Les dettes à long terme du fonds de capital général et du fonds de capital d'eau et égout ont été approuvées par la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités.

La municipalité a les autorisations non utilisées suivantes :

Fonds de capital général

22-0007 10 janvier 2022	3 000 \$
22-0075 14 novembre 2022	3 000
24-0033 8 avril 2024	<u>30 000</u>
	<u><u>36 000</u></u> \$

Fonds de capital eau et égout

22-0052 13 juin 2022	<u>20 000</u> \$
	<u><u>20 000</u></u> \$

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur la gouvernance locale, les emprunts temporaire pour financer le fonds général de fonctionnement sont limités à 4 % du budget de la municipalité et ceux pour le fonds d'eau et d'égouts sont limités à 50 % du budget du fonds général d'eau et d'égouts. En 2024, la municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La municipalité ne s'est pas conformé à cette exigence.



9. EXCÉDENT AU FONDS D'EAU ET D'ÉGOUT

La loi sur la gouvernance locale exige que les excédents (déficit) au fonds d'eau et d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	2024	2023
Excédent de l'année 2024	35 555 \$	- \$
Excédent de l'année 2023	89 689	89 689
Excédent de l'année 2022	<u>-</u>	<u>29 418</u>
	<u>125 244 \$</u>	<u>119 107 \$</u>

10. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau portés au débit par la municipalité pour la protection contre les incendies respectent les limites autorisées en vertu du règlement 81-195 sous la loi sur la gouvernance locale selon le pourcentage applicable des dépenses du système d'eau basé sur la population.

11. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçues d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

12. RESPECT DE LA LOI SUR LES MUNICIPALITÉS**Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux**

Au 31 décembre 2024, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général et dans le fonds de capital et d'emprunt d'eau et d'égout.



13. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la municipalité peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2024, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La municipalité a pris des engagements pour aider divers organismes ainsi que pour le déneigement pour les quatre prochains exercices tel que :

2025	472 477 \$
2026	472 477 \$
2027	13 500 \$
2028	1 000 \$
2029	1 000 \$

De plus, la municipalité s'est engagé à faire un virement annuel de 10 000 \$ (jusqu'en 2028) au fonds de réserve en capital général afin de satisfaire à l'entente signée en 2018.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La municipalité, par le biais de ses outils financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La municipalité consent du crédit par le biais des comptes débiteurs dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La municipalité n'exige généralement pas de caution. La municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.



15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un outil financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses outils financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. La municipalité est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.



17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Dével.	Récréatif	Eau et égout	Total 2024	Total 2023
REVENUS									
Mandat d'imposition fonciers	1 277 259 \$	1 104 086 \$	1 441 719 \$	264 713 \$	310 470 \$	1 634 920 \$	- \$	6 033 167 \$	5 557 594 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	26 762	71 108	-	-	-	-	97 870	91 265
Autres revenus de provenance interne	498 581	14 839	-	-	-	483 611	-	997 031	1 070 409
Subvention sans conditions	150 946	130 481	170 382	31 284	36 691	193 214	-	712 998	759 252
Autres transferts gouvernementaux	72 741	-	430 619	-	69 501	161 312	39 091	773 264	1 057 736
Frais et usagers - service d'eau et d'égout	-	-	-	-	-	-	1 381 998	1 381 998	1 318 356
Intérêts	-	-	-	-	-	-	23 365	23 365	8 426
Surplus du régime de retraite	198 683	-	-	-	-	-	-	198 683	-
	<u>2 198 210</u>	<u>1 276 168</u>	<u>2 113 828</u>	<u>295 997</u>	<u>416 662</u>	<u>2 473 057</u>	<u>1 444 454</u>	<u>10 218 376</u>	<u>9 863 038</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	709 952	10 375	341 574	-	-	791 793	214 434	2 068 128	2 060 793
Biens et services	767 988	1 381 443	1 057 335	361 271	400 177	1 214 531	657 533	5 840 278	5 478 589
Amortissement	135 819	108 716	442 430	-	5 510	276 067	287 890	1 256 432	1 197 645
Intérêt	50 929	25 601	53 988	-	2 136	31 429	70 776	234 859	261 701
Perte sur disposition d'immobilisations	-	-	43 223	-	-	-	-	43 223	12 512
Déficit du régime de retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	372 582
	<u>1 664 688</u>	<u>1 526 135</u>	<u>1 938 550</u>	<u>361 271</u>	<u>407 823</u>	<u>2 313 820</u>	<u>1 230 633</u>	<u>9 442 920</u>	<u>9 383 822</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>533 522 \$</u>	<u>(249 967) \$</u>	<u>175 278 \$</u>	<u>(65 274) \$</u>	<u>8 839 \$</u>	<u>159 237 \$</u>	<u>213 821 \$</u>	<u>775 456 \$</u>	<u>479 216 \$</u>



18. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Eau et égout	Capital Eau et égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2024	Total 2023
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	921 213 \$	(396 829) \$	486 657 \$	(287 890) \$	9 276 \$	17 568 \$	1 503 \$	23 958 \$	775 456 \$	479 216 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus d'avant dernière année	27 675	-	29 418	-	-	-	-	-	57 093	76 837
Paiement en capital	(580 183)	580 183	(187 000)	187 000	-	-	-	-	-	-
Dépense d'immobilisation	(165 105)	165 105	(108 520)	108 520	-	-	-	-	-	-
Transfert pour le coût de l'eau	(100 000)	-	100 000	-	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratif	285 000	-	(285 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	968 542	-	287 890	-	-	-	-	1 256 432	1 197 646
Provision pour régime de retraite	(198 683)	-	-	-	-	-	-	-	(198 683)	372 582
Transfert au fonds de réserve	(10 000)	-	-	-	-	10 000	-	-	-	-
Perte entité apparentée	(5 439)	-	-	-	-	-	-	-	(5 439)	(8 696)
	<u>(746 735)</u>	<u>1 713 830</u>	<u>(451 102)</u>	<u>583 410</u>	<u>-</u>	<u>10 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 109 403</u>	<u>1 638 369</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	<u>174 478 \$</u>	<u>1 317 001 \$</u>	<u>35 555 \$</u>	<u>295 520 \$</u>	<u>9 276 \$</u>	<u>27 568 \$</u>	<u>1 503 \$</u>	<u>23 958 \$</u>	<u>1 884 859 \$</u>	<u>2 117 585 \$</u>



19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Eau et égout	Amortissement Immobilisations	Autres	Transfert intérêts	Total 2024
REVENUS						
Mandat d'imposition fonciers	6 033 168 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 033 168 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	93 130	-	-	-	-	93 130
Autres revenus de provenance interne	813 867	100 000	-	(100 000)	-	813 867
Subvention sans conditions	712 999	-	-	-	-	712 999
Frais et usagers - service d'eau et d'égout	-	1 354 106	-	-	-	1 354 106
Transfert du fonds de réserve	50 000	-	-	(50 000)	-	-
Intérêts	-	6 900	-	-	-	6 900
Transfert Eau et Égout	285 000	-	-	(285 000)	-	-
Surplus année précédente	27 675	29 418	-	(57 093)	-	-
	<u>8 015 839</u>	<u>1 490 424</u>	<u>-</u>	<u>(492 093)</u>	<u>-</u>	<u>9 014 170</u>
DÉPENSES						
Service d'administration générale	1 546 824	-	135 819	-	60 521	1 743 164
Service de protection	1 472 398	-	108 716	(100 000)	25 709	1 506 823
Service de transport	1 470 969	-	442 430	-	54 215	1 967 614
Service d'hygiène	361 272	-	-	-	-	361 272
Service de développement économique	416 065	-	5 510	-	2 145	423 720
Service récréatif et culturel	1 923 660	-	276 067	-	31 561	2 231 288
Approvisionnement en eau	-	1 178 376	287 890	(285 000)	111 163	1 292 431
Contribution au fond de réserve	10 000	4 000	-	(14 000)	-	-
Dépense d'immobilisation	50 000	-	-	(50 000)	-	-
Paiement en capital	590 500	196 883	-	(787 383)	-	-
Intérêts	174 151	111 165	-	-	(285 316)	-
	<u>8 015 839</u>	<u>1 490 424</u>	<u>1 256 432</u>	<u>(1 236 383)</u>	<u>-</u>	<u>9 526 312</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(1 256 432) \$</u>	<u>744 290 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(512 142) \$</u>



20. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Eau et égout	Réserve Capital Eau et égout	Total 2024	Total 2023
ACTIFS						
Encaisse	61 752 \$	31 242 \$	55 888 \$	50 840 \$	199 722 \$	332 737 \$
Épargne à terme	154 917	339 756	-	503 125	997 798	862 479
Dû interfonds	<u>27 208</u>	<u>113 500</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>140 708</u>	<u>80 708</u>
	<u>243 877 \$</u>	<u>484 498 \$</u>	<u>55 888 \$</u>	<u>553 965 \$</u>	<u>1 338 228 \$</u>	<u>1 275 924 \$</u>
PASSIFS						
Créditeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ						
Actif net au début	234 601	456 930	54 385	530 007	1 275 923	1 214 003
Excédent	<u>9 276</u>	<u>27 568</u>	<u>1 503</u>	<u>23 958</u>	<u>62 305</u>	<u>61 921</u>
	<u>243 877 \$</u>	<u>484 498 \$</u>	<u>55 888 \$</u>	<u>553 965 \$</u>	<u>1 338 228 \$</u>	<u>1 275 924 \$</u>
REVENUS						
Transfert	- \$	10 000 \$	- \$	- \$	10 000 \$	30 000 \$
Intérêts	<u>9 276</u>	<u>17 568</u>	<u>1 503</u>	<u>23 958</u>	<u>52 305</u>	<u>31 921</u>
	<u>9 276</u>	<u>27 568</u>	<u>1 503</u>	<u>23 958</u>	<u>62 305</u>	<u>61 921</u>
DÉPENSES						
Virement	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT						
	<u>9 276 \$</u>	<u>27 568 \$</u>	<u>1 503 \$</u>	<u>23 958 \$</u>	<u>62 305 \$</u>	<u>61 921 \$</u>



20. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 12 décembre 2024

Adoption de transférer 10 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL


_____, Maire


_____, Greffier



21. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La seule entité contrôlée par la Municipalité de Shippagan est le Conseil de gestion de la piscine régionale à Shippagan Inc.

	2024	2023
ACTIFS		
Encaisse	22 866 \$	27 896 \$
Encaisse affectée	106 318	101 172
Somme à recevoir	382	1 197
Placements à long terme	<u>19 715</u>	<u>18 740</u>
	<u>149 281</u> \$	<u>149 005</u> \$
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	<u>5 008</u> \$	<u>10 171</u> \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Actif net au début	138 834	130 138
Excédent de l'exercice	<u>5 439</u>	<u>8 696</u>
	<u>144 273</u>	<u>138 834</u>
	<u>149 281</u> \$	<u>149 005</u> \$
REVENUS	18 319 \$	25 247 \$
DÉPENSES	<u>12 880</u>	<u>16 551</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>5 439</u> \$	<u>8 696</u> \$

L'organisme détient un fond avec restriction dont les intérêts gagnés sont présentés dans ce fond. Au fin du consolidé, ces revenus sont ajoutés au profit de l'exercice.

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.



22. SUPPORT DES REVENUS

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Entretien de routes	68 520 \$	71 108 \$	66 812 \$
Services des incendies	<u>24 610</u>	<u>26 762</u>	<u>24 453</u>
	<u>93 130</u> \$	<u>97 870</u> \$	<u>91 265</u> \$

AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE

Camping Shippagan	223 650 \$	221 108 \$	245 183 \$
Camping et plage Le Goulet	1 650	4 550	1 666
Centre Rhéal-Cormier	133 400	164 320	154 722
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	88 000	89 784	87 818
Location d'immeubles et de matériel	78 620	77 413	72 710
Permis et Licences	27 700	30 937	27 619
Piscine Régionale de Shippagan	169 786	158 199	196 892
Projets d'emploi étudiants	9 625	8 825	15 665
Revenus divers	51 736	216 882	227 903
Vente d'eau aux bateaux, piscines et autres	14 700	14 839	15 198
Ventes de matériaux et de terrains	10 000	6 325	21 543
Village du Père Noël et défilé	<u>5 000</u>	<u>3 849</u>	<u>3 490</u>
	<u>813 867</u> \$	<u>997 031</u> \$	<u>1 070 409</u> \$



23. SUPPORT DES DÉPENSES

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatif			
Conseillers	120 177 \$	115 553 \$	108 481 \$
Maire	<u>49 525</u>	<u>52 751</u>	<u>49 933</u>
	169 702	168 304	158 414
Administration générale			
Autre consultant	35 000	38 139	15 022
Autres	14 525	5 759	412
Aviser légal	41 000	9 404	13 405
Immeubles à bureau	175 900	140 291	130 625
Personnel administratif	<u>653 930</u>	<u>587 939</u>	<u>617 195</u>
	920 355	781 532	776 659
Gestion des finances			
Logiciel comptable	5 000	4 672	4 448
Audit externe	<u>30 000</u>	<u>29 982</u>	<u>29 999</u>
	35 000	34 654	34 447
Autres coûts administratifs			
Amortissement	135 819	135 819	136 719
Assurance responsabilité	165 150	153 481	155 584
Cotisations et associations	14 500	13 139	14 284
Dépenses de bureau	90 520	76 998	75 936
Formation et délégations	6 500	4 973	4 450
Frais bancaires	7 100	5 098	16 264
Frais d'émission de débentures	10 000	6 627	7 726
Frais d'évaluation	83 597	83 764	78 407
Intérêt sur dette à long terme	28 421	28 301	27 031
Intérêt sur financement temporaire	15 000	17 530	82 487
Relation publique - rapports municipaux	15 000	19 468	11 741
Réforme municipale	-	88 345	72 350
Subventions aux organismes	<u>46 500</u>	<u>46 655</u>	<u>48 198</u>
	<u>618 107</u>	<u>680 198</u>	<u>731 177</u>
	<u>1 743 164</u> \$	<u>1 664 688</u> \$	<u>1 700 697</u> \$



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	32 921 \$	33 754 \$	22 052 \$
Amortissement	108 716	108 716	122 354
Brigades des pompiers	149 370	165 166	148 277
Caserne et véhicules	94 502	112 480	98 707
Formation	5 500	4 454	1 901
Intérêt sur dette à long terme	25 709	25 601	24 452
Matériel de lutte contre l'incendie	12 500	9 166	13 996
	429 218	459 337	431 739
Réglementation des animaux	11 485	11 121	10 771
Service de police	1 054 120	1 055 677	1 023 418
Service des mesures d'urgence	12 000	-	10 276
	1 077 605	1 066 798	1 044 465
	<u>1 506 823 \$</u>	<u>1 526 135 \$</u>	<u>1 476 204 \$</u>
SERVICE DE TRANSPORT			
Service de transport			
Administration	400 113 \$	356 231 \$	398 192 \$
Complexe municipal	64 202	64 168	66 954
Équipement général et véhicules	76 720	59 928	85 018
	541 035	480 327	550 164
Transports routiers			
Amortissement	442 430	442 430	457 061
Brigadier scolaire	8 000	8 245	7 800
Éclairage des rues	190 000	200 615	187 351
Égouts pluviaux	12 000	1 380	7 777
Entretien	93 595	107 112	114 633
Intérêt sur dette à long terme	54 215	53 988	39 893
Nettoyage des rues	14 000	7 025	11 680
Services de déneigement	530 387	499 335	438 547
Signalisation	22 000	7 527	15 184
Traçage des voies de circulation	44 500	71 892	43 192
Transport aérien	15 452	15 451	13 019
	<u>1 967 614 \$</u>	<u>1 895 327 \$</u>	<u>1 886 301 \$</u>



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Enlèvement des ordures	<u>361 272</u> \$	<u>361 271</u> \$	<u>397 954</u> \$
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Amortissement	5 510 \$	5 510 \$	- \$
Bureau touristique	15 892	8 218	16 015
Commission d'urbanisme	226 698	221 067	215 794
Embellissement du territoire	58 500	44 185	70 273
Environnement	10 000	56 477	39 081
Incitatifs économiques	55 475	30 739	32 828
Intérêt sur dette à long terme	2 145	2 136	2 040
Projet FACL construction logement	-	29 364	-
Projet développement communautaire	19 000	-	-
Promotion touristique	<u>30 500</u>	<u>10 127</u>	<u>4 099</u>
	<u>423 720</u> \$	<u>407 823</u> \$	<u>380 130</u> \$



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL			
Amortissement	276 067 \$	276 067 \$	195 820 \$
Autres services de loisirs	58 095	74 326	53 015
Bibliothèque	57 968	54 986	52 533
Bâtiment Yamakasi Foods	14 600	10 382	11 769
Camping Shippagan	290 498	261 622	335 073
Camping et plage Le Goulet	27 583	26 137	23 100
Centre Rhéal-Cormier	401 443	389 443	352 230
Centre de services communautaires	29 250	27 220	26 084
Centre des congrès de la Péninsule Acadienne	210 226	263 924	200 236
Centre plein air	20 450	13 198	18 709
Intérêt sur dette à long terme	31 561	31 429	27 357
Parcs, terrains de jeux et entrepôt	348 830	419 851	275 347
Petite église	8 300	10 442	6 941
Piscine Régionale de Shippagan	401 317	407 107	421 513
Sentier rivage et véloroute	21 500	33 498	8 551
Subventions culturelles	23 100	5 347	15 898
Village du Père Noël et défilé	10 500	8 841	7 105
	<u>2 231 288</u> \$	<u>2 313 820</u> \$	<u>2 031 281</u> \$



23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2024 Budget (non-vérifié)	2024 Résultats	2023 Résultats
APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Approvisionnement en eau			
Administration	27 200 \$	14 480 \$	26 746 \$
Amortissement	183 540	183 540	157 266
Bornes fontaines	10 000	25 509	33 468
Force motrice et pompage	197 400	144 641	120 104
Intérêt sur dette à long terme	43 008	42 466	25 306
Service d'approvisionnement	<u>282 525</u>	<u>262 189</u>	<u>187 167</u>
	<u>743 673</u>	<u>672 825</u>	<u>550 057</u>
Coût de la collection et de l'évacuation des eaux usées			
Administration	15 951	7 303	9 294
Amortissement	104 350	104 350	128 425
Épuration et évacuation des eaux d'égout	89 000	94 350	81 060
Intérêt sur dette à long terme	28 672	28 310	16 871
Station de relèvement	107 300	146 536	111 626
Système de raccordement	<u>126 000</u>	<u>124 593</u>	<u>119 578</u>
	<u>471 273</u>	<u>505 442</u>	<u>466 854</u>
Autres			
Créances irrécouvrables (recouvrées)	1 500	-	-
Escomptes pour les gens à 65 ans et plus	17 000	16 470	16 805
Frais bancaires	12 485	7 789	9 429
Frais d'émission de débentures	12 000	3 223	7 191
Géoportail et plan gestion des actifs	-	11 993	28 949
Incitatif au développement	19 500	8 835	16 800
Intérêt sur financement intérimaire	<u>15 000</u>	<u>4 056</u>	<u>30 076</u>
	<u>77 485</u>	<u>52 366</u>	<u>109 250</u>
	<u>1 292 431 \$</u>	<u>1 230 633 \$</u>	<u>1 126 161 \$</u>

